

# Chagny

## La centrale photovoltaïque inaugurée

Les 8 370 panneaux solaires de la centrale photovoltaïque de Chagny tournent enfin à plein régime. Située sur l'ancien centre d'enfouissement technique (CET), l'installation produit 4,4 MWc (mégawatt crête) et fournit en électricité les besoins de 2 300 personnes, soit 40 % de la population de Chagny.

Par **Martin DUBREUIL** - 21 juin 2022 à 19:13 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 622 fois



01 / 02

Dominique Juillot, président du SMET 71, et Jérôme Durain, sénateur du département, ont inauguré la centrale photovoltaïque de Chagny. Photo JSL /Lydia KOUNOWSKI



02 / 02

Les 8 370 panneaux produisent de l'électricité sur leurs deux faces. Photo JSL /Martin DUBREUIL

Initiée fin 2017, la finalisation du projet de centrale photovoltaïque à Chagny est le fruit d'une collaboration entre le Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers (SMET 71) et la commune de Chagny avant l'exploitation par EDF Renouvelables. Sur les 8,4 hectares que représentait cette friche, sont exposés plein sud plus de 8 000 panneaux bifaciaux (les deux faces transforment l'énergie solaire en électrique), et vingt onduleurs qui transforment le courant continu en courant alternatif, puis le redistribuent sur le réseau public. L'investissement se mesure à hauteur de 4 millions d'euros.

## **L'ancien centre d'enfouissement technique optimisé**

Le président du SMET 71, Dominique Juillot, s'est félicité de cette « très belle réalisation qui est le meilleur modèle de reconversion d'une friche anciennement exploitée ». Pour rappel, sous ces panneaux solaires, résident 400 000 tonnes de déchets enfouis entre 1966 et 1995, ce qui a obligé EDF Renouvelables à un câblage hors sol puis qu'il est interdit de creuser un sol d'un ancien CET. Dominique Juillot a poursuivi en demandant au sénateur de la Saône-et-Loire, Jérôme Durain, « une simplification des démarches administratives, qui ont pu, parfois être déstabilisantes ».

Pour le maire de Chagny, Sébastien Laurent, ce site reflète « l'ambition du territoire de produire plus d'énergies positives, avec comme objectif d'ici deux ans d'être dotés de 4 000 logements fonctionnant avec des énergies renouvelables ». Jérôme

Durain a salué, quant à lui, un « site de référence en Bourgogne Franche-Comté, qui s'inscrit dans la transition écologique ». Les panneaux solaires fleurissent un peu partout dans le département, après Sennecey-le-Grand, un projet est à l'étude à Châtenoy-le-Royal et à Épinac.



Les 8 370 panneaux produisent de l'électricité de leurs deux faces. Photo JSL /Martin DUBREUIL

À terme, l'ensemble du site sera entouré de haies afin de le masquer du voisinage, et sera peuplé d'une vingtaine de moutons d'ici 2023 dans une démarche d'écopâturage. Les panneaux ont une durée de vie de 30 ans. Au bout de ce temps, libre à la commune de les démanteler ou de les remplacer. La variation de production, ou tout problème sur ces derniers, est gérée par un poste de maintenance situé à Chalon-sur-Saône.